



## École Marie-Rivier

### Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'établissement

Objet : Réunion ordinaire du conseil d'établissement

Date : Jeudi le 4 avril 2024

Heure : 18h30

Lieu : École Marie-Rivier, pavillon Louvain, salle polyvalente

### Membres du conseil d'établissement 2023-2024

Présence pour vérification du quorum

Lindsay Alexandre-Aimé, parent - Absente

Abdelhakim Latrach, parent - Présent

Clarivel Matamoros Martinez, parent - Absente

Tahina-Karla Renord, parent - Présente

Petter Alexander Tusa Colmenares, parent - Présent

Nathalie Bélanger, représentante des enseignants (remplaçante) – Présente

Noura Hamali, représentante du SDG – Présente

Caroline Morin, représentante des enseignants – Présente

Marisa Thibault, représentante des enseignants – Absente

Stéphan Verret, représentant des professionnels – Présent

1. Ouverture de la réunion à 18 :37

2. Nomination du secrétaire

Nathalie Bélanger se propose.

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour.

Les points suivants sont remis au CE du mois de mai :

- Code de vie
- Plan local de mesures d'urgence
- Horaire de l'école
- Liste de fournitures scolaires



#### 4. Adoption du procès-verbal du 31 janvier 2024 et du 19 février 2024

31 janvier 24 : Un membre des parents propose et un membre enseignant adopte.

19 janvier 24 : Il sera adopté au prochain CÉ parce qu'il y a des ajouts à faire.

#### 5. Points nécessitant l'approbation du conseil d'établissement

##### a) Approbation de sorties éducatives et activités

L'enseignante du vendredi du groupe 32D fait une proposition de sortie pour le Centre des sciences de Montréal et d'un rallye dans le Vieux-Montréal dans les cadres des cours de sciences et d'univers social. Les activités prévues sont SOS Radio sciences et Rallye Explore. La date prévue est le 31 mai 24 de 8h00 à 16h30.

Les membres du CÉ manquent d'informations au niveau de l'horaire qui dépasse l'amplitude horaire et le financement de cette activité. Un membre demande s'il est possible de prendre le montant nécessaire dans le budget jeunes public. Les membres se questionnent sur la lourdeur des activités prévues. La sortie nécessite des accompagnateurs et il faut donc les prévoir. Un membre propose de questionner l'enseignante concernée et d'effectuer un retour par courriel aux membres du CÉ pour accepter la sortie. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

##### b) Grille-matière

À l'école Marie-Rivier nous avons fait le choix d'avoir des arts plastiques sur toutes les années de primaire. Un membre propose l'adoption de la grille-horaire telle que présentée. C'est accepté à l'unanimité.

##### c) Règlementation du fonctionnement du SDG 2024-2025

La responsable du SDG veut changer le mode de paiement des honoraires mensuels du SDG. Elle aimerait que les parents aient accès seulement au paiement en ligne. Elle précise qu'il y aura des procédures bien expliquées pour les parents. Ce changement est pour éviter les erreurs et ceci permet de bien suivre tous les paiements effectués par les parents. C'est adopté à l'unanimité.

##### d) Radiation des montants du SDG

La direction et la responsable du SDG informent les membres du CÉ qu'il y a de nombreux comptes en souffrances au SDG depuis 2018. Ils requièrent la permission de demander au CSSDM de radier ces sommes qui s'élèvent à un montant de 1648.79\$. C'est approuvé à l'unanimité.



e) Présentation du calendrier scolaire 2024-2025

Les membres prennent connaissance du calendrier proposé. Les journées pédagogiques sont réparties dans les 5 jours de la semaine. Un parent se demande pourquoi ce ne sont pas tous des lundis ou des vendredis, ce qui serait plus logique. Un enseignant explique que c'est pour l'équilibre afin d'éviter les pertes des cours de spécialités. Un parent demande de spécifier clairement les fins d'étapes sur le calendrier. Il est adopté à l'unanimité.

Ensuite, un enseignant mentionne que la journée pédagogique du 20 mai 2024 sera une journée de classe car le 8 avril a été placé en journée pédagogique à cause de l'éclipse solaire. Le 12 juin, il devait y avoir une journée pédagogique mais étant donné que le ministère a mis un examen à cette journée, la journée pédagogique sera le 14 juin.

6. Varias

a) Fêtes fin année 24 / début d'année 24

L'enseignante, responsable des fêtes, nous informe que la fête de fin d'année sera tenue le mercredi 19 juin 24 de 13 h 00 à 15 h00 dans la cour d'école. Il y aura un kiosque vintage de barbotine (snowcones) accompagné de bouquets de ballons partout dans la cour et avec de la musique.

La fête de début d'année aura lieu le vendredi 30 août 24 de 11 h 00 à 15 h 00 avec des jeux gonflables, une épluchette de blés d'Inde et de la barbe à papa dans la cour d'école avec aussi de la musique.

b) Présentation budgétaire sommaire

Le document a été envoyé le 19 février dernier. La direction fait un survol des différents fonds.

*Fonds 1 : Budget fonctionnement prévisionnel. Disponibilité : 21 197.00\$ dans les caisses disponibles en date d'aujourd'hui 425 000\$.*

Fonds 3 : C'est la mesure probante innovante. L'école est en déficit de 4 333.00\$

Fonds 6 : 241 000.00\$

Frais de civilité CÉ : 400.00\$

Comité local de perfectionnement : 5 000.00\$

Remplacement d'urgence : 8 000.00\$

Donc au total, une disponibilité prévue : 70 000.00\$



Fonds 7 : Écoles Montréalaises, il y a un léger surplus de 16 600.00\$ qui peut être transférable.

Fonds 8 : C'est selon notre indice de défavorisation qui est de 10 et ce fonds correspond à « notre bas de laine », à Opération solidarité, au matériel scolaire, contrats, sorties, honoraires et libérations. Le tout s'élève à 59 700.00\$. La direction spécifie qu'elle doit garder 30 000.00\$ pour les services de l'an prochain pour éviter d'être en déficit.

Fonds 4 et 9 : C'est le fonds des campagnes de financement. Nous avons 28 500.00\$ à ce jour. En juin, le CÉ peut autoriser un transfert de fonds entre le fonds 4 vers le fonds 9 afin d'éviter le déficit.

Fonds 9 : Il y a des revenus de 110 000.00\$ avec 98 000.00\$ de dépenses donc un montant de 18 000.00\$ disponible. En ajoutant le montant des campagnes de financement et les frais de scolarité, le montant s'élève à 46 000.00\$.

Le SDG est en déficit réel de 11 000.00\$, donc une prévision négative est causée par les dépenses salariales dues à la grève des enseignants.

Les parents demandent s'il ne serait pas possible de fournir un document qui expliquerait les différents fonds et leurs fonctions.

Il y aura un suivi budgétaire en mai. Il reste 10 000.00 à dépenser pour les sorties, projets et/ou artistes invités.

c) Régie interne

Une enseignante propose le statut quo en ce qui concerne la régie interne parce qu'il y aura des changements à venir avec la nouvelle loi. Cela nous éviterait de travailler inutilement. Il faut mentionner que le 7 jours de dépôt de documents est respecté. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Levée de la réunion à 20 :57

Procès-verbal écrit par Nathalie Bélanger, enseignante.